



Intervention de Madame Annick GIRARDIN

Ministre des outre-mer

Discours à l'occasion de la journée

sur la pauvreté dans les territoires ultramarins

Ministère des outre-mer - Paris

Jeudi 22 février 2018

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le délégué interministériel à la « prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes »,

Mesdames et messieurs les parlementaires, sénateurs et députés,

Mesdames et messieurs les élus,

Madame la présidente de la CNAF,

Mesdames et messieurs les représentants du secteur associatif,

Mesdames et messieurs,

« Eradiquer la pauvreté sous toutes ses formes. » C'est le premier des objectifs de développement durable (ODD). Vous connaissez ma volonté : les politiques publiques en outre-mer auront pour cap à **l'horizon 2030** les **17 « ODD »**. Je souhaite que chaque territoire ultramarin ait bientôt sa propre **« feuille de route ODD »**. J'aurai l'occasion d'y revenir dans les prochaines semaines.

La pauvreté en outre-mer est de toute évidence une question cruciale. Nous connaissons tous le diagnostic. **La jeunesse** est aussi au fondement de **mon engagement politique**. J'ai débuté ma carrière comme conseillère d'éducation populaire. Ces questions ne m'ont jamais quitté et elles sont l'une de mes priorités sur le quinquennat.

Cette journée consacrée à la pauvreté en outre-mer, sous l'angle des enfants et de la jeunesse, rassemble tous les acteurs ici à Oudinot. Il faut s'en féliciter. **Ce n'est pas tous les jours que l'Etat, les collectivités, les élus et le tissu**

associatif se rassemblent pour réfléchir ensemble aux solutions à apporter aux aspirations de la jeunesse.

Je remercie chaleureusement Olivier NOBLECOURT d'avoir **pris en compte les spécificités ultramarines dans la nouvelle stratégie gouvernementale.** Les caractéristiques sociales et la forte proportion de jeunes dans les territoires ultramarins appellent une attention particulière.

Parler des spécificités des outre-mer, cela ne signifie nullement les traiter à part de la stratégie nationale. C'est au contraire prendre en compte toutes les caractéristiques sociales, économiques et culturelles des territoires ultramarins, pour proposer des solutions qui correspondent aux réalités et aux besoins des populations ultramarines. Un dispositif qui a fait ses preuves dans l'hexagone ne fonctionne pas nécessairement en outre-mer. La réciproque est également vraie.

C'est aussi cela **le droit à la différenciation** : prendre en compte les spécificités des territoires, leur insertion dans leur bassin régional, pour adapter les textes et les normes. Mais

cela implique une **responsabilité partagée** entre tous les acteurs.

Cette question de la lutte contre la pauvreté axée sur les enfants et les jeunes en outre-mer est l'affaire de tous. J'en profite pour remercier les parlementaires et élus qui ont fait le déplacement jusqu'ici pour cette journée : cela témoigne de votre engagement. Tout comme je remercie toutes les associations présentes aujourd'hui et qui effectuent un travail de fond, au plus près des populations. Vous êtes les porte-voix des aspirations de la jeunesse. Il était impératif que vous soyez associées à ces réflexions.

Lutter contre la pauvreté des enfants et des jeunes, c'est s'attaquer aux racines de la problématique.

Le ministère des outre-mer est depuis longtemps mobilisé sur ces questions : je pense notamment à la loi contre la vie chère, à la loi égalité réelle en outre-mer et aux plans et contrats de convergence qui y sont associés. Mais force est de constater qu'il nous faut aller plus loin.

Les remontées des Assises des outre-mer, à travers la consultation numérique et les ateliers locaux organisés dans les territoires, sont riches d'enseignement : **l'apprentissage, la formation professionnelle et l'enseignement** sont des priorités identifiées sur l'ensemble des territoires.

Les chiffres « jeunesse » dans les outre-mer nous donnent un aperçu de l'ampleur des enjeux :

- 46% des jeunes ultramarins ont moins de 30 ans contre 35% dans l'hexagone ;
- Des territoires, tels que la Guyane notamment ont des taux très élevés de déscolarisation
- 20% des étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur contre 40% dans l'hexagone ;
- 10,6 % des jeunes ultramarins ne sont ni en emploi, ni en formation ni au chômage ;
- Un taux de chômage des jeunes en outre-mer a plus de 30 % en moyenne (entre 30% et 68% selon les territoires) soit 2,5 fois plus élevé que dans l'hexagone ;

- Un niveau d'illettrisme près de 4 fois supérieur à celui des jeunes de l'hexagone.

Cette journée, c'est l'occasion de vous entendre. Vous, les acteurs ultramarins et nationaux qui êtes les plus au fait sur les questions de pauvreté. **Les solutions doivent venir des territoires.** Ce n'est pas de Paris qu'un jeune de Fort-de-France ou de Cayenne obtiendra parfois les réponses les plus pertinentes. **Les outre-mer ont vocation à être des laboratoires d'initiatives, des terrains d'expérimentation des politiques publiques qui peuvent faire école notamment dans leur bassin régional.**

Plusieurs priorités ultramarines ont été identifiées dans cette stratégie :

Sur **l'accueil de la petite enfance**, un véritable plan de rattrapage est nécessaire en outre-mer compte-tenu d'un

taux de couverture d'accueil des moins de trois ans très inférieur à l'hexagone. La Guyane et Mayotte doivent être inscrits dans les territoires prioritaires où seront développés **les « crèches à vocation d'insertion professionnelle »**. C'est à la fois permettre **une socialisation précoce des enfants** favoriser l'insertion professionnelle des parents et former les personnels.

Priorité est également mise sur **la scolarisation des enfants dès le plus jeune âge**. Nous savons tous que l'exclusion scolaire concerne les familles les plus défavorisées et concourt à l'entrée dans la pauvreté à l'âge adulte.

Il s'agit aussi de **renforcer les mesures pour la prise en charge et l'accompagnement des mineurs non accompagnés**. Je pense particulièrement à Mayotte mais c'est une réalité que l'on retrouve dans d'autres territoires.

La restauration scolaire constitue un enjeu majeur. L'augmentation du taux de couverture en la matière est un besoin vital.

Mieux garantir le droit à la santé des enfants est également crucial, notamment en recrutant des médecins scolaires et en

développant un réseau de PMI adéquat sur l'ensemble des territoires.

Le soutien à la parentalité doit être développé. Les chiffres des **familles monoparentales** en outre-mer sont alarmants : 37,7% à la Réunion, 53,6% en Martinique alors que la moyenne nationale est à 25,4%. On sait aussi que dans la majorité des cas, le parent seul n'exerce aucune activité.

Il s'agit enfin **d'investir dans l'accompagnement de tous les jeunes, sur tous les temps de leur vie, et renforcer l'offre de formation adaptée à leurs besoins**. Vous connaissez mon engagement sur cette question. Il est fondamental de permettre aux jeunes d'aller suivre des formations dans leur bassin régional.

A ce titre, je rajouterai que le **Service militaire adapté** effectue un travail formidable. Le cap des 6000 jeunes formés a été atteint cette année. Mais outre la lutte contre l'illettrisme et l'engagement pour l'employabilité, il s'agit, vous l'avez compris, pour moi, de **développer l'accompagnement social, culturel et éducatif** des jeunes formés au SMA. Le projet SMA 2025 s'inscrit d'ailleurs pleinement dans ce cadre.

Mesdames et messieurs,

Voilà le contexte dans lequel s'inscrit cette journée. Les trois ateliers qui vont suivre nous aideront à nourrir notre réflexion sur la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Et peut-être que vos propositions trouveront également leur place dans le livre bleu des Outre-mer qui déterminera en grande partie les politiques publiques de ce quinquennat.

Je vous remercie encore de vous être tous réunis aujourd'hui. Ce n'est qu'ensemble que nous irons plus loin.

Je vous souhaite donc à toutes et tous une bonne matinée de travail et je lirai attentivement le compte rendu de celle-ci.

Merci de votre engagement.